Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260209-2026_02-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-002

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du lundi 9 Février 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 3 Février 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ, Maire.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Mme Isabelle BATAILLER, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Caroline BOYARD-OGOR, M. Robert BOZEC, Mme Catherine CABILLIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Guy CROISSANT, M. Michel DUMAIL, Mme Sylvie GODEST-TOULLELAN, M. Jacky GOUAULT, M. Philippe JEANNIN, Mme Jeanine LE CALVEZ, Mme Christiane LE VAY, M. Goulven MORVAN, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Marie-Christine PARROT, Mme Annaik PERSON, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE, M. Eric SWARTVAGHER, Mme Rozenn TREGUER.

Etait représenté : M. Antonin MAHÉ par délégation à Mme Gaëlle BOUCHER.

Absents : Mme Malika LE GRUIEC, M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, M. Michel QUÉNET.

Secrétaire de séance : M. Goulven MORVAN.

Présents : 25 Représenté : 1 Absents : 3 Votants : 26

DENOMINATION DES VOIES – RUE LOUIS CLEUZIAT

Rapporteur : Mme Ameline de Cadeville.

Par arrêté n° PA 02216224P0010 en date du 27 février 2025, la Maire a accordé à la SARL AG AMENAGMENTS – VICTOMINO un permis d'aménager pour création d'un lotissement de 9 lots (7 lots de terrains à bâtir, 1 lot pour une résidence de 6 logements minimum, 1 lot pour 3 ou 4 logements sociaux) sur la parcelle cadastrée section AK n°197 (aujourd'hui divisée en AK n°402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 412, 413) située à l'angle de la rue Hent Krech Derrien et du Chemin de Guilben à Paimpol.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260209-2026_02-DE

L'aménagement prévoit la création d'une voie interne, correspondant à la parcelle AK n°412 permettant de desservir 2 lots à bâtir et d'anticiper un éventuel projet d'urbanisation sur la parcelle AK n°96p.

Pour faire suite à la requête de la SARL AG AMENAGMENTS – VICTOMINO et conformément à l'article L2121-30 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à fixer la dénomination d'une voie de desserte.

Il est proposé que la voie dont l'emprise correspond à la parcelle AK n°412, soit dénommée comme suit, en Français et en Breton :

- Rue Louis Cleuziat – *Straed Louis Cleuziat*

Il est à noter que la voie objet de la présente délibération appartient à des tiers privés et qu'à ce jour, aucune convention de rétrocession n'a été signée.

Dans le cas d'une rétrocession, le Conseil Municipal sera obligatoirement saisi en amont pour valider les conditions du transfert de propriété.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 qui dispose que : « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune »,

Vu l'article L2121-30 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 169 de la loi 3'DS du 21 février 2022 qui dispose que « le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation » et « les communes mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article l. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration » ;

Considérant la nécessite de procéder dès à présent à la dénomination de la voie de desserte de 2 lots à bâtir pour permettre le raccordement aux réseaux des futurs immeubles.

Vu l'avis favorable de la commission Ecologie, cadre de vie, logement, urbanisme,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la dénomination de la voie dont l'emprise correspond à la parcelle cadastrée section AK n°412 comme étant la rue Louis Cleuziat – Straed Louis Cleuziat.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260209-2026_02-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-002

DIT que la présente délibération sera notifiée au centre des Impôts fonciers.

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tout document aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Le Secrétaire de séance,
Goulven MORVAN

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 12/02/2026

Pour la Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260209-2026_02-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-002

PJ 1 : Plan cadastral – Parcelle AK n° 412

Département :
COTES D ARMOR

Commune :
PAIMPOL

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 19/01/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

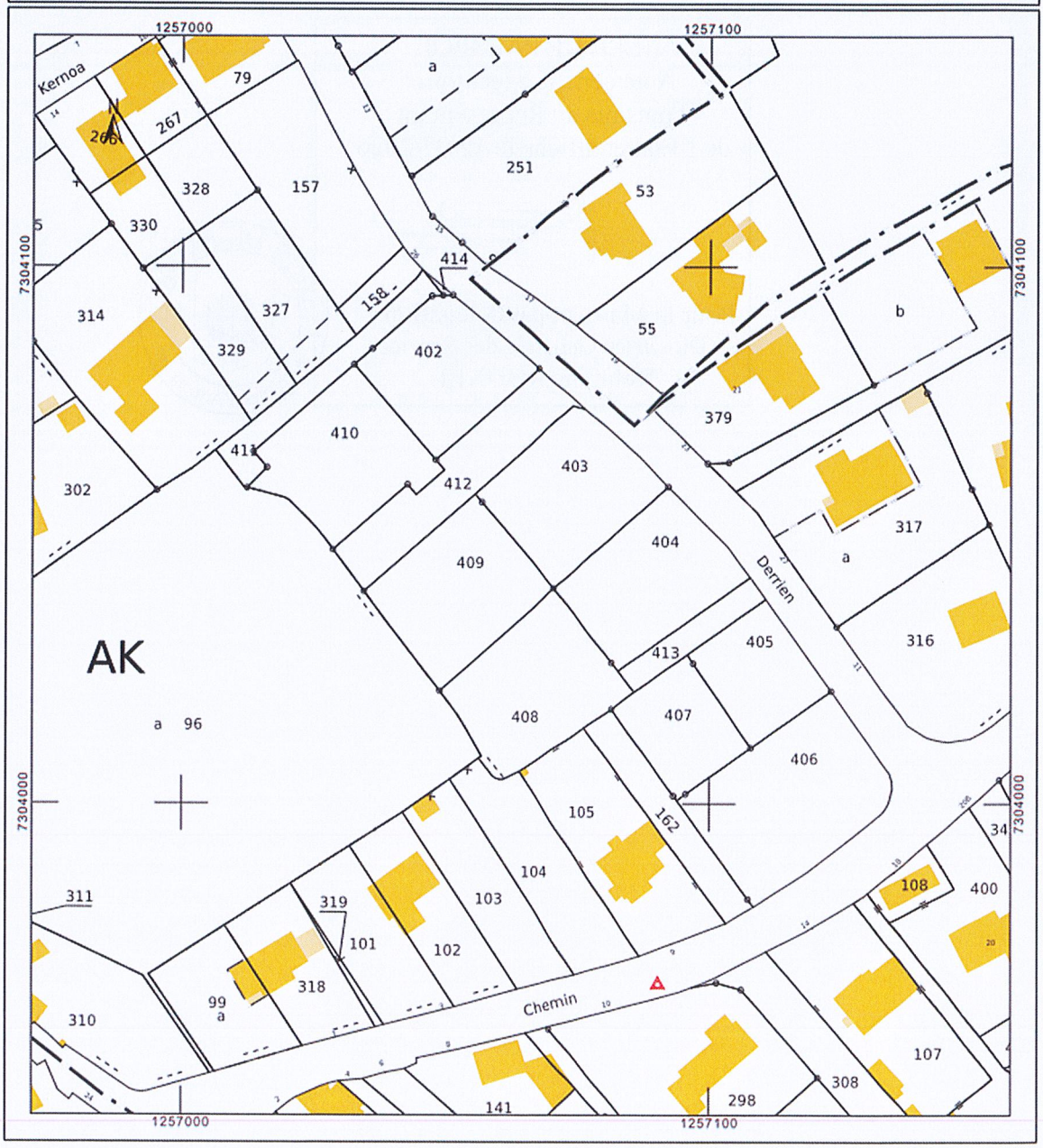
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Service Départemental des Impôts Fonciers
4 rue Abbé Garnier BP 2123 22022
22022 ST BRIEUC CEDEX 1
tél. 02.96.01.42.42 -fax
ptgc22@dgfip.finances.gouv.fr

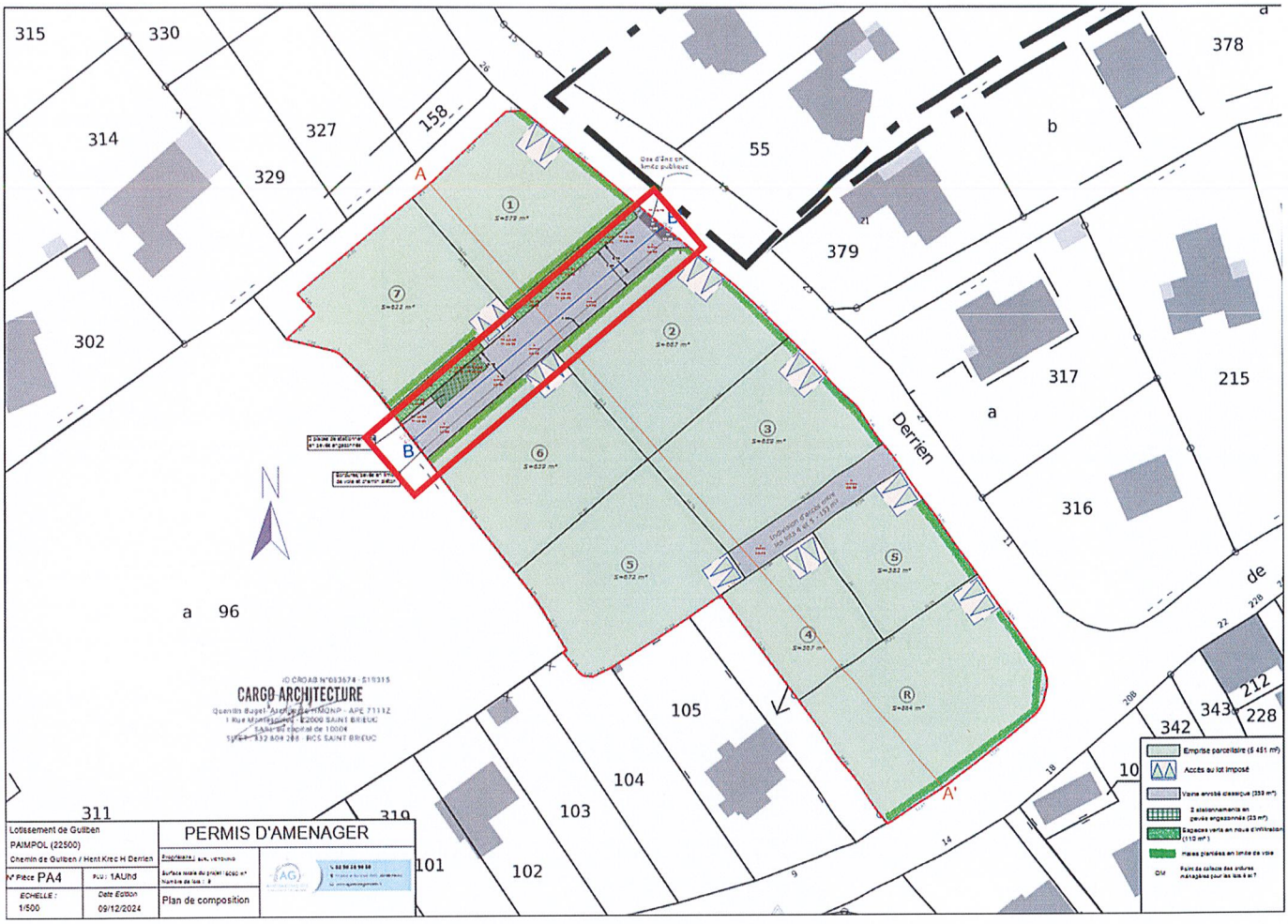
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260209-2026_02-DE

PJ 2 : Plan de la voie



Voie à dénommer

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260209-2026_02-DE